

lesquels elle doit faire enquête et formuler des propositions:

a) Les programmes qui peuvent le mieux servir l'intérêt national à l'égard de l'exportation de l'énergie et de sources d'énergie du Canada.

Depuis quelques années, cette question des sources canadiennes d'énergie et de leur utilisation est devenue l'un des plus importants, en même temps que l'un des plus difficiles, de nos problèmes. Elle intéresse non seulement le gaz et le pétrole mais aussi l'énergie électrique et l'uranium, c'est-à-dire toutes les sources d'énergie. Aucun gouvernement ne peut adopter une politique à longue portée sans avoir d'abord étudié à fond la situation. Je déclare, en toute déférence envers l'honorable député de Rosetown-Biggart, que nous avons des motifs parfaitement valables et honnêtes d'établir une commission d'enquête à l'égard de cette question.

M. Coldwell: Je ne veux pas être mal compris. J'ai dit effectivement que certaines questions doivent être déferées à une commission royale mais j'ai ajouté que la question du pipe-line transcanadien n'est pas de celles-là.

L'hon. M. Green: Apparemment, l'honorable député ne trouve rien à redire au paragraphe a) des instructions données à la commission royale. Je vais maintenant lui donner lecture du paragraphe b); il me dira ce qu'il en pense.

b) Les problèmes intéressants la réglementation de la transmission du pétrole et du gaz naturel entre provinces ou entre le Canada et un autre pays, ainsi que les programmes qu'il y aurait lieu d'appliquer à cet égard, y compris, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, la réglementation des prix ou tarifs qui pourront être exigés ou payés, le régime financier et le contrôle des sociétés de pipe-lines à l'égard de l'établissement de prix ou de tarifs appropriés et toutes autres questions sur lesquelles il peut être nécessaire d'enquêter et de faire rapport afin d'assurer l'exploitation efficace et économique des pipe-lines dans l'intérêt national.

L'honorable député fait signe de la tête. Il convient, j'en suis sûr, que nous avons parfaitement raison de demander à cet organisme de faire enquête sur les questions énumérées à l'alinéa b).

M. Coldwell: Je ne conteste pas cela. Ce que je conteste, c'est que le gouvernement ait raison de déferer l'affaire de la *Trans-Canada Pipe Lines*, au sujet de laquelle il a émis des opinions si précises, à cette commission royale.

L'hon. M. Green: J'aimerais déterminer dans tout cela ce que l'honorable député approuve, et ce qu'il n'approuve pas. Il s'est déclaré d'accord avec les paragraphes a) et b). Je vais les lire l'un et l'autre car ils sont importants. Il ne suffit pas d'en choisir

un ou deux, et de nous accabler de paroles au sujet de l'un d'entre eux en donnant l'impression que toute cette commission n'est que de la poudre aux yeux, comme l'a fait l'honorable représentant de Rosetown-Biggart. Je lis donc le paragraphe c):

La mesure d'autorité qui pourrait au mieux être accordée à une commission nationale de l'énergie pour administrer, sous le contrôle et l'autorité du Parlement, les aspects de la politique de l'énergie qui sont de la compétence du Parlement et qu'il peut être opportun de confier à une telle commission, ainsi que le genre d'administration et de procédure qui conviendrait le mieux à une telle commission.

Maintenant, il semble bien que le député approuve cette fonction de la commission. Qu'il me permette de lui faire remarquer que le premier ministre, d'autres membres du parti conservateur et moi-même, lorsque nous étions dans l'opposition, avons préconisé la création d'une commission nationale de l'énergie, et nous tenons absolument à mettre cette politique en œuvre. Il est bien évident que la manière constructive de la mettre en œuvre est de faire faire une enquête du genre de celle qui serait confiée à cette commission. J'en viens maintenant au paragraphe d), et c'est là, je suppose, que l'honorable député n'est plus d'accord. Le voici:

La question de savoir si, à cause de ses relations spéciales avec la société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line*, et de la nature de son financement et de sa direction, il ne faudrait pas envisager des mesures spéciales à l'égard de la *Trans-Canada Pipe Lines Limited*, afin de protéger les intérêts des producteurs ou consommateurs de gaz du Canada.

Dans son discours l'honorable député a parlé avec véhémence de ce que nous devrions faire à l'égard de la *Trans-Canada Pipe Lines Limited*. Il a parlé de MM. Tanner et Coates, et je me demande bien ce qu'il aurait fait à ces messieurs. Les aurait-il mis en prison, ou aurait-il essayé de les mettre en prison, sans la moindre preuve? Les ferait-il simplement comparaître devant la Chambre, pour les jeter ensuite dans la cave? L'honorable député remue la tête. C'est une chose que de s'en prendre à des gens comme MM. Tanner et Coates en cette enceinte et une autre que...

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Qui les a traités de fibustiers?

M. Coldwell: Je ne suis pas l'auteur de ce mot. Je n'ai pas calomnié ces messieurs. C'est le premier ministre qui les a traités de fibustiers.

L'hon. M. Green: Ce que nous demandons à cette commission de faire, au paragraphe b), est d'étudier toute la question des rapports entre la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* et la société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line*, ainsi que de